



Lycée du Grand Nouméa
BP 183
98835 DUMBEA

NOUVELLE CALEDONIE

Service Intendance

Bureaux A218-A219

Tel.: 41 01 17

Fiche INTENDANCE "POST-BAC" - RENTREE SCOLAIRE 2017 -

PHOTO pour
carte de
cantine

*Ce document doit être déposé au service intendance (bureau A218 ou A219)
accompagné du RIB ou RIP (obligatoire en cas de remboursement)
Les chèques doivent être libellés à l'ordre de L'AGENT COMPTABLE DU LGN*

Attention ! Les encaissements des frais de fournitures scolaires, EPS et Repas Post Bac, s'effectueront aux Bureaux A218 et A219 :
Le Jeudi 09 Février 2017 de 08h00 à 15h00 et
Le Lundi 13 Février 2017 de 08h00 à 11h30

1/ Tarifs des Frais de Fournitures Scolaires et Pratique Sportive (paiement obligatoire)

CLASSES	PERIODES	TARIF/FFS	TARIF/EPS	A REGLER
BTS 1 et 2	FEVRIER à DECEMBRE	20 000 F	0 F	20 000 F
ECT1 - ECT2	FEVRIER à DECEMBRE	20 000 F	5 000 F	25 000 F
ECT3	FEVRIER à MAI	8 000 F	0 F	8 000 F
ECE1-ECE2	FEVRIER à DECEMBRE	20 000 F	5 000 F	25 000 F
ECE3	FEVRIER à MAI	8 000 F	0 F	8 000 F
PREPA Santé Social 2017	FEVRIER à DECEMBRE	20 000 F	0 F	20 000 F
PREPA Santé Social 2016	6 semaines	0 F	0 F	0 F
DCG1-2017	FEVRIER à DECEMBRE	20 000 F	0 F	20 000 F
DCG1-2016 (*)	FEVRIER à MAI	8 000 F	0 F	8 000 F
DCG2-2016	JUIN - DECEMBRE	12 000 F	0 F	12 000 F
DCG2-2015	FEVRIER - MAI	8 000 F	0 F	8 000 F
DCG3-2015	JUIN - DECEMBRE	12 000 F	0 F	12 000 F
DCG3-2014	FEVRIER - MAI	8 000 F	0 F	8 000 F

Les étudiants inscrits après le 30 juin, les frais sont ramenés de 20 000 F à 10 000 F.

() y compris les étudiants titulaires d'un BTS CGO ou DUT.*

2/ Pour DEJEUNER au restaurant scolaire du lycée

Veuillez vous présenter aux bureaux de l'intendance n° A218 ou A219 aux dates et heures notées ci-dessus, **muni de la somme de 3000 F correspondant à 10 repas à 300 F**. Ces repas seront crédités sur une carte et vous sera remise lors de **la 1ère inscription**. La carte est **OBLIGATOIRE à CHAQUE PASSAGE AU RESTAURANT SCOLAIRE** et elle est **VALABLE POUR TOUTE LA DUREE SCOLAIRE AU LYCEE**. En cas de perte ou de détérioration, la carte peut être renouvelée au prix de 1 000 F.

Les repas non consommés à la fin de la scolarité ne seront pas remboursés.

En cas de non paiement de vos repas, l'établissement se réserve le droit de refuser à l'étudiant, l'accès au service de restauration.

FONCTIONNEMENT DU SELF :

Le restaurant est ouvert de 11h00 à 13h00 du Lundi au Vendredi.

L'organisation du service en self, impose que chaque élève ou étudiant rapporte le contenu de son plateau. Les déchets alimentaires (restes de repas) doivent être jetés séparément des emballages (pot de yaourt, etc...) dans les poubelles prévues à cet effet.

La réglementation sanitaire en vigueur interdit à l'élève ou l'étudiant de sortir des aliments du restaurant.

Cadre réservé à l'étudiant

Je, soussigné de la classe (en 2017)

certifie avoir pris connaissance des éléments notés ci-dessus.

Date et Signature :

